

ANNEXE Ia

Royaume de Belgique

Service public federal Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

N° d'entreprise : 0314.595.348

« Autorisation patronale d'activités foraines »

Numéro d'entreprise :

Nom et prénom :

N° de Registre National ou lieu et date de naissance (1) :

Qualité : (2)

Raison sociale et/ou dénomination commerciale : (3)

Objet de l'activité foraine : (4) (5)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Délivrée, le

IDENTIFICATION DU GUICHET
D'ENTREPRISES

Pour le guichet d'entreprises,
le responsable, (6)

- (1) N° de Registre National s'il s'agit d'un résident ou lieu et date de naissance s'il s'agit d'un non-résident.
(2) Soit personne physique exerçant l'activité pour son propre compte, soit responsable de la gestion journalière de la personne morale.
(3) S'il y a lieu.
(4) Par attraction foraine, mentionner :
a) la dénomination commerciale,
b) son n° d'immatriculation, si elle est auto-tractante, ou, si elle ne l'est pas, celui du véhicule qui la transporte.
c) la catégorie à laquelle elle appartient :
— Attraction à propulsion non humaine de type « A »
— Attraction à propulsion non humaine de type « B »
— Attraction à propulsion par animaux
— Attraction sans propulsion ni livraison de biens
— Jeu avec livraison de biens
— Etablissement de gastronomie foraine avec service à table.
(5) Mentionner, en outre, pour les établissements de gastronomie foraine avec service à table, le genre de restauration autorisée, sur base des connaissances professionnelles prouvées.
(6) Nom, prénom et signature du responsable du guichet d'entreprises.
Vu pour être annexé à Notre arrêté du 24 septembre 2006.

ALBERT

Par le Roi :

La Ministre des Classes moyennes,
Mme S. LARUELLE.

Le Ministre de l'Intérieur,
P. DEWAELE

Le Ministre de l'Economie,
M. VERWILGHEN